



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés financières des établissements hospitaliers

Question écrite n° 13647

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés financières que rencontrent les établissements hospitaliers publics comme privés depuis plus d'un an. En effet, les hôpitaux sont confrontés à une hausse importante des coûts de l'énergie, des consommables, du blanchissage, de la restauration, des prestataires et des salaires (liés aux revalorisations du SMIC pour les salariés et aux progressions des valeurs du point d'indice pour les fonctionnaires). Or, alors que l'ensemble des secteurs économiques peuvent répercuter l'impact de l'inflation sur leurs activités (*via* le mécanisme de prix), il convient de noter que ce n'est pas le cas des hôpitaux puisque les remboursements des prises en charge et les dotations forfaitaires sont décidés par l'État à travers les agences régionales de santé et l'assurance maladie. Cependant, force est de constater que lesdites compensations n'ont pas tenu compte de l'inflation. En résulte ainsi une situation financière dégradée des établissements qui compromet leur capacité à faire face à leurs engagements et amenuise leur capacité à moderniser leurs infrastructures à même d'améliorer la qualité de la prise en charge et d'assurer la réalisation de la transition énergétique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend revaloriser, dans le cadre du conventionnement hospitalier, les montants de remboursement des prises en charge afin de tenir compte de l'évolution des coûts des hôpitaux.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13647

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11106

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)